7me assemblée générale de la Société suisse d'études généalogiques

Autor(en): **Clottu, Gaston-B.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse**

Band (Jahr): **8 (1941)**

Heft 10-12

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-698200

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Personne, hors les abonnés de la revue, ne les connaît. Il est donc indispensable de les signaler, de même qu'il faut signaler également à l'attention du généalogiste les travaux de même nature parus dans des ouvrages isolés d'histoire.

L'enquête à faire s'impose comme un devoir à notre société. Elle peut être menée à bien si, dans chaque canton, on fait un dépouillement consciencieux des revues et ouvrages locaux. Votre comité se propose de soumettre le problème au grand comité pour que soient posés les principes directeurs de l'enquête, puis il enverra à chacun de ceux qui le désirent les instructions nécessaires. Jusque là, il recevra toutes suggestions utiles à la réalisation de ce travail indispensable.

Nous ne voulons pas terminer ce bref rapport, Mesdames et Messieurs, sans adresser une pensée de reconnaissance aux autorités du pays, ainsi qu'à l'armée suisse, en formant le vœu que, dans la tourmente qui s'est abattue sur le monde, notre petite patrie soit épargnée.

7me assemblée générale de la Société suisse d'études généalogiques

Par *Gaston-B. Clottu*, secrétaire

La Société suisse d'études généalogiques a tenu ses assises annuelles, à Bâle, le dimanche 5 octobre 1941, sous la présidence de M. Léon Montandon, de Neuchâtel. Une soixantaine de membres avaient répondu à l'invitation du groupe local, dirigé par M. Auguste Burckhardt, qui reçut ses hôtes avec beaucoup d'amabilité et de savoir-faire.

Les généalogistes se retrouvèrent au «Bürgerratssaal» de l'Hôtel de Ville, dès 9 heures 30.

M. Léon Montandon présenta tout d'abord le rapport du Comité directeur sur l'activité de la société durant l'année écoulée. Ce rapport est publié d'autre part. Il rappelle plus spécialement que l'importante publication du répertoire des *Noms de famille suisses*

a été menée à chef au printemps de 1941. M. Léon Montandon profita de la réunion de la société pour remettre à M. Robert Oehler, cheville ouvrière de l'entreprise, un gerle en argent à titre de marque de reconnaissance du Comité directeur et de tous les généalogistes suisses.

Puis M. Georges Dubois, trésorier, donna un aperçu de l'état des finances sociales, lesquelles accusent un actif en caisse de Fr. 919.75, valeur au 1er octobre 1941. L'exercice comptable ne se terminant qu'à fin décembre 1941, les comptes définitifs seront soumis à la prochaine séance.

Poursuivant l'ordre du jour, l'assemblée décida, après discussion, de reviser sur deux points les statuts de la société. L'article 4, énumérant les catégories de sociétaires, fut complété par une lettre « *d)* Membres collectifs »; ainsi, des associations amies pourront désormais acquérir la qualité de membre de la société. Le second alinéa de l'article 14, énonçant les compétences du Comité directeur, fut également modifié par l'adjonction des phrases: « Il fixe le montant de la cotisation des membres. Les membres collectifs paient une cotisation double de celle des membres ordinaires. »

Au chapitre des divers, M. J. P. Zwicky soumit à l'assemblée un projet de fondation d'une «Société suisse des généalogistes professionnels et scientifiques ». Il s'agirait d'une association de défense professionnelle, qui deviendrait une filiale ou un groupement spécial de la Société suisse d'études généalogiques. Après une discussion assez longue, la question est renvoyée pour étude au Comité directeur, lequel demeurera en rapport avec M. Zwicky. Il semble que des mesures autres que la création d'une nouvelle société devraient suffire.

Les affaires d'ordre administratif étant liquidées, M. Auguste Burckhardt traita des familles bourgeoises et du droit de bourgeoisie à Bâle au Moyen-Age. Cette étude, publiée dans ce présent numéro du *Généalogiste*, revêtit un grand intérêt pour chacun.

Les généalogistes quittèrent alors — il était près de midi — le «Bürgerratssaal» pour se rendre aux Archives de l'Etat, où étaient exposés publications et tableaux généalogiques, anciens et actuels.

Les confédérés présents purent admirer à l'envi les richesses de la bibliothèque des Archives, en même temps que les résultats réjouissants de l'activité de la section bâloise des généalogistes.

Tout le monde se transporta ensuite au Café Spitz, au pont du Milieu du Rhin. Un repas simple, mais excellent, y fut servi. La partie oratoire ne fut pas moins excellente. MM. Paul Ganz, président de la Société suisse d'héraldique, Ed. His, au nom de la Société d'histoire de Bâle, Léon Montandon et Robert Oehler rivalisèrent d'esprit et de bonnes paroles.

Les généalogistes reprirent bientôt leur promenade à travers Bâle et visitèrent, sous la direction experte de M. Paul Roth, archiviste de l'Etat bâlois, l'exposition «Bâle et les Confédérés», installée dans l'ancien couvent du Klingental. Puis l'on passa encore au cloître de la cathédrale, riche en dalles funéraires héraldiques.

Le soleil, qui avait illuminé cette journée dès la fin de la matinée, se couchait. Les assises de la société étaient terminées. L'heure de la séparation était là.

Activité du Groupe neuchâtelois

Par *Gaston Clottu* (Fin)

18. Séance du 21 mars 1941.

Dr Olivier Clottu: *Anciennes familles notoires du Landeron.*

Présentation et commentaire de diverses généalogies établies par le conférencier. Les généalogies les plus importantes sont celles des familles Vieilmarché, Berthod, Cressier, Vallier, Bremaud, etc., pour la plupart actuellement éteintes. La famille Vallier, qui se fixa ultérieurement à Soleure, a joué un rôle important dans les histoires neuchâteloise et soleuroise. Elle avait été anoblie dans la première moitié du 16e siècle.

19. Séance du 25 avril 1941.

M. Pierre Jeanjaquet: *Notes généalogiques sur la famille Jeanjaquet.*

Présentation et commentaire de la généalogie de la principale branche de la famille neuchâteloise Jeanjaquet établie par M. Gustave Jeanjaquet en 1847/48. La généalogie remonte à Pierre Jeanjaquet,